

DEMANDE D'AUTORISATIONS DIVERSES

De loterie, tombola, feux (carnaval - barbecues), distribution de tracts, bal, tournage de films, sonorisation, feux d'artifices, débit de boissons temporaires...

Toute demande doit être adressée au moins 3 semaines avant la date de l'événement, 2 mois pour les feux festifs

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

Nom (de l'association / établissement) :

Adresse (de l'association / établissement) :

.....

Téléphone : Fax : Courriel :

Numéro d'agrément pour une association sportive :

Avez-vous déjà déposé une demande de même nature (dans une enceinte sportive) au cours de l'année civile (365 derniers jours) ? Oui Non

Sollicite une autorisation pour :

Loteries et tombolas : joindre le cerfa 11823*03

Feux d'artifice de catégorie F2 ou F3

Feux d'artifice de catégorie F4 (de fortes puissances) : joindre le cerfa 14098*01 et dossier technique

Sonorisation de l'espace public

Barbecue

Distribution de tracts

Campagne de sensibilisation

Ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3e groupe (vin, bière, cidre, champagne, vin doux naturel, crème de cassis...)

Feux festifs (feux de joie, carnaval...) : joindre la demande d'autorisation de feux festifs

Autre (à préciser) Préciser :

Avec occupation du domaine public

Sans occupation du domaine public

Nature de l'événement :

Adresse de l'événement :

Préciser les jours et horaires demandés :

Public (nombre de personnes attendues) :

Si votre manifestation/animation se déroule sur le domaine public (place, terrain, square, parc, esplanade...) veuillez joindre à votre demande, les plans des installations et des mesures mises en place pour sécuriser le site.

À Saint-Étienne, le Signature

 **Ville de Saint-Étienne**
Direction Police et Sécurité Civile Municipales
Hôtel de Ville - BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1
ou par mail : courriermairie@saint-etienne.fr

 Ou sur place
Ville de Saint-Étienne
Direction Police et Sécurité Civile Municipales
3, avenue Augustin Dupré
42000 Saint-Étienne
Tél. 04 77 48 54 00

 **Horaires accueil du public :**
Lundi matin : 9 h - 12 h
Mardi après-midi : 13 h 30 - 16 h 30
Jeudi après-midi : 13 h 30 - 16 h 30